

● N° 18 · AUTOMNE/HIVER 2020

immonot

L'immobilier des notaires

Tour de France
des **MAISONS**
à la **CAMPAGNE**

HABITAT
LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE
PAR LA MAISON BOIS

VENTE INTERACTIVE
E-VENTE BY 36H IMMO
DÉCROCHEZ LA MEILLEURE OFFRE !

immo not

LE FUTUR MARCHÉ IMMOBILIER
DE 13,75 MILLIONS DE SENIORS

VOUS ATTENDEZ QU'IL VOUS
PASSE SOUS LE NEZ ?

SENIORIALES
20 ANS
D'AMOUR

Si, depuis 20 ans, Senioriales attire autant les seniors et les investisseurs, c'est certainement que nos résidences répondent à toutes leurs attentes. Mais c'est peut-être aussi parce que nous faisons notre métier avec amour, celui que nous devons à nos aînés.

Découvrez nos deux nouvelles résidences dans le Var, dans un environnement d'exception, à Roquebrune-sur-Argens et Pourrières.

INVESTISSEZ DANS UNE RÉSIDENCE SENIORS DANS LE VAR



LMNP ⁽¹⁾

ROQUEBRUNE

- À 10 km de Fréjus
- Idéal pour un investissement patrimonial en LMNP ⁽¹⁾
- Appartements du T1 au T3
- Dans un environnement d'exception à Roquebrune-sur-Argens et à quelques encablures du golfe de St-Tropez

à partir de 137 333€ HT ⁽²⁾
(mobilier compris)

POURRIERES

- Maisons du T2 au T3 avec jardin
- À 30 min d'Aix-en-Provence
- Idéal pour un investissement patrimonial en Pinel ⁽¹⁾
- Vue sur la Sainte Victoire
- Environnement exceptionnel
- Commerces à proximité

à partir de 248 000€ TTC ⁽²⁾

Les travaux ont débuté !



LOI PINEL ⁽¹⁾



SENIORIALES
patrimoine & services

05 62 47 94 95
www.senioriales.com

(1) PINEL : Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice de la réduction d'impôt. Dispositif en faveur de l'investissement locatif visant l'acquisition en vue de sa location, d'un logement neuf ou en état futur d'achèvement, situé dans certaines zones géographiques - Réduction d'impôt variant de 12 à 21 % selon la durée de l'engagement de location - Dispositif soumis à conditions de ressources du locataire et de plafonnement des loyers - CGI art. 199 novovicies ou www.service-public.fr. Un Dispositif fiscal peut faire l'objet d'une évolution par voie réglementaire. Pinel et LMNP : Tout investissement locatif présente des risques pouvant remettre en cause l'équilibre économique de l'opération (vacance locative, baisse du loyer, impayés, frais de gestion, moins-value lors de la revente, etc.) - La réussite d'un investissement dépend notamment, au regard des prix du marché local, du prix d'acquisition du bien et du montant des loyers effectivement perçus. Il appartient à tout investisseur de vérifier l'application à son projet d'investissement, du plafonnement global de certains avantages fiscaux prévu à l'article 200-D A du CGI (2) Prix et disponibilités au 14/09/2020 • Illustrations à caractère d'imagerie.

La Côte d'Émeraude n'attend que vous !

15 bis rue Gardiner
à **DINARD**



SAINT 
ENO BAY

VOTRE FUTUR APPARTEMENT NEUF
du studio au 4 pièces terrasse

ESPACE DE VENTE : 33 bd Féart à Dinard

0805 234 700

Service
& appel
gratuits

www.groupearc.fr



GR O U P E



NOUVEAUX APPARTEMENTS¹
DISPONIBLES À

COLOMBES

Esprit Seine



LOI
PINEL
ÉLIGIBLE⁽¹⁾

TAUX
0%
ÉLIGIBLE⁽²⁾

TVA
5,5%
PRIX RÉDUITS⁽³⁾



FUTURE LIGNE T1
DE TRAMWAY À
PROXIMITÉ (2024)



APPARTEMENTS
DU STUDIO
AU 5 PIÈCES

Rendez-vous en espace de vente
133 BOULEVARD DE VALMY

01 42 24 00 00
pichet.fr

 **PICHET**

⁽¹⁾ Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. Dispositif en faveur de l'investissement locatif visant l'acquisition en vue de sa location d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques. Réduction d'impôt variant de 12 à 21% selon la durée de l'engagement de location. Dispositif soumis à conditions de ressources du locataire et de plafonnement des loyers. CGI, Art 199 novovicies. Tout investissement présente des risques. Détail des conditions en agence ou sur pichet.fr. ⁽²⁾ Valable pour tous les Prêts à Taux Zéro émis à partir du 1^{er} janvier 2016 par un primo-accédant pour l'acquisition de sa résidence principale neuve. ⁽³⁾ Sous condition de plafonds de ressources pour tout candidat à l'acquisition de sa résidence principale située dans une zone faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine. Une TVA au taux normal de 20% sera applicable à défaut de satisfaire à l'ensemble des conditions précédemment citées, avec augmentation corrélative du prix de vente TTC.